



ARRETE n° 2026-29

Portant prolongation de l'arrêté n° 2026-28 réglementant temporairement la circulation route des Corbières à Treilles

Le Maire de la commune de TREILLES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2212-2 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du maire,

VU le Code de la Route et les textes réglementaires relatifs à la signalisation routière,

VU l'arrêté municipal n° 2026-28 du 25 juin 2026 réglementant temporairement la circulation au droit du 16 bis, route des Corbières à Treilles,

VU la demande de prolongation formulée par l'entreprise **SARL TRANSPORT HUGON**, pour le compte de Domitia Habitat,

CONSIDÉRANT que les opérations de démontage de la grue à tour n'ont pu être achevées dans les délais initialement prévus en raison des conditions météorologiques, notamment du vent,

CONSIDÉRANT que les opérations de démontage sont susceptibles d'être réalisées dès la soirée du 2 juillet 2026 si les conditions météorologiques le permettent, mais qu'il convient de prévoir une prolongation des mesures de circulation afin de garantir la sécurité des usagers et des intervenants en cas de poursuite des travaux,

ARRÊTE :

Article 1 :

Les dispositions de l'arrêté municipal n° 2026-28 du 25 juin 2026 sont prolongées jusqu'au **samedi 4 juillet 2026 à 6h00**.

Article 2 :

L'interdiction de circulation sur les deux voies face au chantier situé au **16 bis, route des Corbières à Treilles** est maintenue jusqu'au **samedi 4 juillet 2026 à 6h00**. Les mesures de restriction de circulation pourront être levées dès l'achèvement des opérations de démontage et le rétablissement des conditions normales de sécurité.

Article 3 :

Les autres dispositions de l'arrêté municipal n° 2026-28 demeurent inchangées.

Article 4 :

Madame la secrétaire de mairie, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Port-Leucate, ainsi que l'entreprise **SARL TRANSPORT HUGON**, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à TREILLES, le 2 juillet 2026.

Le Maire
Gérard LUCIEN

